

## Mobilité

Réf. Lettre : FD/2017/HS\_tonage

F. Debelle - Conseillère en mobilité  
Tél. 04 256 83 03  
Fax 04 256 83 05  
debelle.francoise@herstal.be

Herstal, le 14 septembre

Madame, Monsieur,

**Objet : Interdiction de circulation aux transports de marchandises de masse en charge de plus de 7,5 t dans le centre de Milmort.**

Dans le but de protéger le centre de Milmort du transit de charrois lourds, nous vous rappelons que la circulation est interdite aux transports de marchandises de masse en charge de plus de 7,5 t dans le centre de Milmort.

Des panneaux de signalisation sont présents depuis bientôt deux ans et des contrôles routiers ont lieu régulièrement, en cas d'infraction le montant s'élève à 58 €.

Nous vous demandons de respecter cette réglementation et le cadre de vie des habitants de Milmort. L'itinéraire proposé de la zone 3 à la zone 1 ou la zone 2 passe par l'avenue du Parc Industriel et la route de Tilice (cfr plan ci-joint).

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à cette demande et vous demandons de bien vouloir sensibiliser vos transporteurs routiers.

---



Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,  
**P. Delhaes**

Par le Collège,



Le Bourgmestre,  
**F. Daerden**